

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : m-gumbley-cssmv-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/4c1a8b6c3883c3111e49e84e>

Date d'obtention : 2024-11-15 14:51:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1) Parler à l'auteur du signalement et à la victime
- 2) Évaluer l'incident avec la grille d'évaluation (amorce, nature, intention et étendue)
- 3) Vérifier l'information : recueillir l'information (individuellement) auprès des jeunes impliqués, des témoins en complétant une grille d'évaluation d'incident. Sensibilisation.
*Contacter la police seulement si nous estimons que les activités de l'instigateur pourraient être malveillante ou de nature criminelle.
- 4) Parler à l'instigateur : obtenir sa version des faits,

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente et il faut se référer au protocole de la trousse. Toujours se référer à la trousse.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, la plus délicate est lorsque un adulte est impliqué. Je suis moins à l'aise avec l'intervenant à ce moment-là.